

Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, s'est exprimé à l'occasion du séminaire Clair qui réunissait les chefs d'établissement concernés le 21 septembre 2010.

(...)

Un déplacement avec le Président de la République le 9 septembre dernier pour l'inauguration de l'internat d'excellence de Marly-le-Roi m'a conduit à repousser de quelques jours ce séminaire. En effet, ce programme me tient tellement à cœur, que je ne concevais pas de ne pas être présent avec vous pour son lancement.

Le 8 avril dernier, en clôture des États généraux de la sécurité à l'École, j'ai annoncé le lancement pour la rentrée 2010, d'un programme expérimental baptisé Clair pour "collège, lycée, ambition, innovation, réussite". [1]

Depuis, 105 collèges et lycées ont été retenus par les recteurs d'académie pour le mettre en œuvre. [2] Vous êtes les chefs de ces établissements et j'ai tenu à vous réunir aujourd'hui, avec les inspecteurs référents, pour marquer l'ambition de ce dispositif. Vous allez entendre le directeur général de l'enseignement scolaire, la directrice générale des ressources humaines et le doyen du groupe établissements et vie scolaire de l'inspection générale. Avec eux, vous pourrez approfondir les différents aspects du projet tels qu'ils sont présentés dans l'instruction que j'ai adressée aux recteurs d'académie au début du mois de juillet [circulaire du 7 juillet 2010, BO du 22 juillet]. [3]

Avant cela, je veux vous dire personnellement pourquoi j'ai voulu ce programme, ce qui en fait la singularité et ce que j'attends de vous cette année.

L'origine du projet

Ce projet est né d'un constat partagé. Au-delà des inégalités des territoires, au-delà des inégalités scolaires, au-delà des inégalités sociales, des chercheurs reconnus, et en premier lieu Eric Debarbieux, ont mis en évidence la notion de climat comme principal facteur d'échec ou de réussite scolaire des élèves. [4] C'est un changement de perspective notable dans la compréhension des difficultés que rencontrent certains de nos établissements.

Ce constat est partagé par des experts venus de tous horizons. Il a d'ailleurs fait, au mois d'avril dernier, l'objet d'un large consensus lors des États généraux de la sécurité à l'École,

Commentaires du SNES

[1] Les participants aux Etats Généraux ont unanimement dénoncé un discours de clôture dont les conclusions n'avaient que peu à voir avec la teneur des débats !

[2] La « sélection » des établissements s'est opérée dans le plus grand secret, en catimini. Quand les personnels en ont eu connaissance, il leur a été impossible de se prononcer sur ce dispositif, la plupart des chefs d'établissement, sur instruction de la hiérarchie, refusant d'aborder cette question au CA.

[3] La circulaire a été publiée sans concertation pendant les vacances d'été, après le mouvement intra. Les personnels recrutés localement sur les postes bloqués ne pouvaient donc savoir à quoi ils s'engageaient.

[4] Si le climat est en effet un facteur important, il s'agit de ne pas occulter le poids des difficultés sociales dans les difficultés et l'échec scolaires. Les territoires qui présentent la plus forte polarisation sociale sont ceux qui obtiennent les résultats les plus faibles (Trancart) ; la France est le pays de l'OCDE où le destin scolaire est le plus marqué par l'origine sociale, où les inégalités scolaires sont les plus fortes (PISA). D'ailleurs, la moitié des actes de violence se concentrent dans 10% des établissements – très majoritairement situés en éducation prioritaire.

exercice inédit de confrontation d'expériences et d'idées entre chercheurs et praticiens, professionnels de l'Éducation nationale et partenaires de l'École. [1]

Tous les acteurs des États généraux de la sécurité à l'École nous ont dit que nous devons mieux mesurer les faits de violence par l'amélioration de nos outils statistiques et la réalisation d'enquêtes de victimation. [5]

Tous les acteurs des États généraux de la sécurité à l'École nous ont dit que nous devons remettre la règle au cœur de la vie scolaire et redonner sa dimension éducative à la sanction. [6]

Tous les acteurs des États généraux de la sécurité à l'École nous ont dit que nous devons mener à son terme le travail de prévention situationnelle au sein de chaque établissement scolaire. [7]

Tous les acteurs des États généraux de la sécurité à l'École nous ont dit que nous devons apporter les outils et les ressources nécessaires à une formation adaptée des enseignants et des autres personnels. [8]

Enfin, tous les acteurs des États généraux de la sécurité à l'École nous ont dit enfin que la majorité des incidents liés à l'insécurité se concentraient dans 10 % des établissements. Et que c'est précisément dans ces établissements, là où le climat est dégradé, que nous devons conduire des actions ciblées. [9]

Pour répondre à ces cinq défis, pour assurer la sérénité dans les établissements qui concentrent le plus de difficultés, quelles que soient leur nature, j'ai donc choisi la voie de l'innovation et je vous propose de l'emprunter avec moi.

Cette innovation prend la forme d'un nouveau programme ambitieux [10], fondé sur l'autonomie et la libération de l'initiative individuelle. Le programme Clair est expérimental cette année et vous formez la première génération de pionniers qui visera la réussite grâce à l'innovation. Les résultats de votre action seront évalués par le conseil scientifique des États généraux de la sécurité à l'École et l'inspection générale de l'Éducation nationale. Si les résultats sont au rendez-vous, et je ne doute pas de votre engagement pour les obtenir, ce programme a vocation à s'étendre. [11],

Bien sûr, il y a une question qui se pose. Cette question, je l'ai lue. Cette question, je l'ai entendue. Et peut-être que vous vous la posez également : comment ce nouveau dispositif va-

[5] Les actes de violence en milieu scolaire sont mesurés depuis 2001-2002 par la DEPP. Mais que ce soit SIGNA jusqu'en 2007 ou SIVIS depuis, ces outils sont très imparfaits. Les enquêtes de victimation, auprès des personnels et des élèves, en complément d'un outil statistique, permettraient de mieux cerner les phénomènes de violence.

[6] Un nouveau texte sur les procédures disciplinaires a été retiré de l'ordre du jour du CSE de juillet dernier en raison des problèmes majeurs qu'il posait. Le Ministère a présenté un nouveau texte au CSE de septembre qui a été largement amendé. Le durcissement concernant l'automatisme des procédures en cas de récidive a disparu, une circulaire d'application et une charte sont prévues, nous avons demandé et obtenu des groupes de travail. A suivre.

[7] Le manque de CPE et de personnels de vie scolaire dans les établissements ne constitue pas un signal encourageant. Voir aussi point 9.

[8] La formation sacrifiée des stagiaires à partir de cette rentrée en dit long sur ce point... La superposition de modules clef en main ne suffira pas.

[9] Les faits de violence sont en effet concentrés dans un faible nombre d'établissements (50% dans 10% ; 75% dans 5%). Il s'agit des établissements qui concentrent toutes les difficultés et ont de moins en moins de moyens et de personnels pour y répondre. Le climat scolaire n'est pas une cause, mais une conséquence. Mais il ne faudrait pas en déduire pour autant que le périmètre de l'éducation prioritaire doit se limiter aux établissements les plus exposés à la violence. L'ambition d'une meilleure intégration scolaire passe par une politique ambitieuse qui vise l'amélioration des conditions d'enseignement, le suivi individuel et collectif, le travail en équipe pluri professionnel et une vie scolaire valorisée.

[10] Mais sans aucun moyen supplémentaire.

[11] Le Ministre a pourtant déjà annoncé, dans la circulaire du 7 juillet, son extension dès la rentrée 2011.

t-il s'articuler avec notre politique d'éducation prioritaire ? Parce que vous allez être les maîtres d'œuvre du programme Clair, je veux, ce matin, vous dire les choses comme je les vois.

Clair et l'égalité des chances

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'il s'agit d'une question éminemment complexe. Alors que tous les professionnels s'accordent pour reconnaître que le problème majeur de l'éducation prioritaire est précisément l'accumulation et donc la sédimentation des dispositifs depuis trente ans, il ne peut s'agir d'en créer de nouveaux. À quoi bon puisque nous avons déjà huit dispositifs superposés ? À quoi bon puisque cinq régimes indemnitaires coexistent et parfois se cumulent ? Je vous le dis comme je le pense : **Clair ne peut pas, ne doit pas et ne sera pas un dispositif de plus. Si les résultats sont là, ce nouveau programme deviendra le cœur de notre politique d'égalité des chances. Il a vocation à se substituer aux dispositifs préexistants, sans oublier le nécessaire renforcement de l'articulation avec la politique de la ville.** [12]

Pour bien préciser l'esprit qui a présidé à la conception du programme Clair et l'ambition que nous lui avons fixée, je crois qu'il est nécessaire de porter un regard rétrospectif sur l'histoire de l'éducation prioritaire.

Il y a trente ans, en pleine massification, la France prenait conscience que les inégalités avaient pénétré au cœur de son école. [13] Parallèlement à la mise en place d'une politique de la ville, l'éducation prioritaire fut précisément conçue pour remédier à cette situation. Là où les résultats étaient en retrait, là où les retards étaient les plus nombreux, la Nation s'engageait à donner plus. L'approche retenue fut donc celle du zonage, avec les zones d'éducation prioritaire : plus de moyens pour les territoires en difficulté.

Au début des années 1990, avec la multiplication des phénomènes de violence, l'Éducation nationale créa une nouvelle catégorie : les "**établissements sensibles**", dotés de moyens supplémentaires. Face à l'aggravation du phénomène, les "**zones prévention violence**" furent instituées au milieu des années 1990. [14]

En 1997, face à la dégradation des résultats des élèves, les responsables éducatifs s'interrogèrent sur la gouvernance des établissements et firent émerger la notion de "**réseaux d'éducation prioritaire**".

En vingt ans, les responsables politiques qui s'étaient succédé à la tête de notre ministère

[12] On voit mal quels sont les 8 dispositifs superposés et les 5 régimes indemnitaires. Il semble qu'il y ait quelques confusions ou amalgames.

Les critères opaques qui ont présidé au classement CLAIR ne sauraient permettre de repérer les établissements en grande difficulté scolaire.

Le SNES est favorable à un label unique. Mais celui-ci ne saurait se mettre en place par un nivellement par le bas et il ne serait pas acceptable que, par ce biais, le Ministère réduise encore et le champ de l'éducation prioritaire et les moyens supplémentaires qui lui sont attribués, déjà bien insuffisants.

[13] L'objectif de la massification, c'était bien de prendre en charge et de combattre ces inégalités ! C'était un travail de démocratisation de l'école, que les enseignants ont mené avec un relatif succès (disons que les choses s'amélioraient, sans pour autant que ce soit le Pérou) jusque dans les années 90.

[14] Les ZEP ont été définies à partir de critères sociaux et scolaires, de même que les REP et finalement les RAR et les RRS.

Les classements Sensible et prévention Violence ne se sont pas fondés sur de tels critères, mais plutôt sur des phénomènes de violence (qui sont restés très opaques). Ils sont donc de nature différente. D'ailleurs, de 1989 à 1999, tous les établissements Sensibles n'étaient pas en ZEP.

s'étaient efforcés d'apporter des réponses aux évolutions de notre société et à leurs conséquences économiques, sociales et culturelles.

Pourtant, cette politique du "toujours plus" n'a jamais permis d'atteindre l'objectif initial : celui de réduire la fracture scolaire. [15] Pourquoi ? Principalement pour deux raisons.

D'abord, la logique de zonage, longtemps au cœur de la **politique d'éducation prioritaire**, a entraîné une dispersion des moyens en raison des élargissements successifs des dispositifs comme des territoires à aider. [16]

Ensuite, cette politique conçue comme temporaire s'est installée dans la durée. Avec le temps, le bénéfice des dispositifs s'est même inversé puisque appartenir à l'éducation prioritaire est devenu stigmatisant, voire ghettoïsant pour nos collèves et nos lycées en difficulté. Dans bien des endroits, le remède est devenu pire que le mal. [17]

À mon sens, nous touchons là au cœur du problème de l'éducation prioritaire dans notre pays : la rigidité d'une politique qui n'a jamais su imaginer son terme. Car la politique d'éducation prioritaire, ne l'avons-nous pas oublié, n'est pas une fin, mais bien un moyen pour rétablir l'équité et l'égalité des chances à l'École. [18]

Bien sûr, un tournant majeur a eu lieu en 2006 et nombre d'entre vous en ont été les acteurs majeurs. Je pense bien sûr à la création des **réseaux ambition réussite**, qui ont su redonner espoir et ambition à tous les acteurs de la communauté éducative dans ces établissements, grâce à la signature de contrats avec les autorités académiques, grâce aussi au resserrement des liens entre le premier et le second degré, grâce enfin au renforcement des équipes et de leur pilotage.

Ambition nouvelle, diversification des réponses : cette nouvelle orientation donnée à la politique d'éducation prioritaire était profondément innovante. Pourtant, la rupture avec la logique du zonage demeura partielle, en raison de l'intégration de l'ensemble des établissements de l'éducation prioritaire dans les nouveaux « réseaux de réussite scolaire ». [19]

Le périmètre de l'éducation prioritaire est donc demeuré inchangé : une fois encore, le poids des conservatismes l'a emporté sur la capacité du système éducatif à se transformer dans l'intérêt des élèves. Et pourtant, la Nation investit massivement dans l'éducation prioritaire : 1 milliard d'euros dont plus de 800 millions pour le seul sur-encadrement, 1 000 professeurs et 3 000 assistants pédagogiques supplémentaires en RAR. Malgré cela, les écarts demeurent

[15] Ce n'est pas ce que constatent les études sérieuses. La DGESCO, par exemple, constate que si les écarts ne se sont pas réduits, ou faiblement, le contexte économique et social dans les quartiers de l'éducation prioritaire s'est fortement dégradé. L'éducation prioritaire a donc permis de limiter les effets de cette dégradation, c'est une politique « opératoire ». Autre exemple, le rapport annuel de l'IG, en 2005, fait le constat que les établissements de l'éducation prioritaire visités apportent une réelle valeur ajoutée, parfois supérieur aux autres établissements non classés.

[16] Ce n'est pas la notion de zone qui a conduit à l'élargissement du champ de l'éducation prioritaire, mais la dégradation économique et sociale et le renforcement du séparatisme social décrit par Eric Maurin.

[17] Ce n'est pas tant le label Zep qui a provoqué la stigmatisation des territoires concernés, mais bien plutôt leur structure sociale.

[18] L'éducation prioritaire est en effet provisoire. Encore faut-il lui donner les moyens de faire la différence, ce qui n'a jamais été le cas, et ils ont plutôt tendance à se réduire. La cour des comptes estime même qu'un collège de l'éducation prioritaire coûte au total moins cher qu'un établissement ordinaire ! Encore faut-il que les inégalités sociales et que la polarisation sociale des territoires se réduisent plutôt que de se renforcer d'année en année !

[19] C'est là un des enjeux essentiels des CLAIR que de légitimer un dynamitage de l'éducation prioritaire, pour en faire sortir les RRS, aujourd'hui au nombre de 816.

très importants et se sont même creusés dans certains endroits. En outre, l'articulation avec la politique de la ville demeure insatisfaisante, et de ce point de vue, nous avons une occasion à ne pas manquer avec la renégociation des contrats urbains de cohésion sociale en 2011. [20]

Au regard de la longue histoire de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire dans notre pays, le programme Clair se caractérise donc par un changement de perspective, à la fois modeste et ambitieux, pragmatique et dynamique, grâce **à un ciblage sur l'établissement et non plus sur la zone.** [21] Je ne suis pas dans la posture idéologique. Je n'ai pas d'idée préconçue. Je suis d'abord pragmatique et je conçois Clair comme un outil à la disposition des équipes, à votre disposition et au service de la réussite de chaque élève.

L'innovation au cœur du programme CLAIR

Un outil ou, plus exactement, plusieurs outils, car le programme Clair repose sur un triptyque, sur une triple innovation : innovation en matière de vie scolaire, innovation en matière de pédagogie, innovation enfin en matière de ressources humaines.

La première innovation est donc celle qui touche à la vie scolaire dans le but d'agir sur le climat au sein de l'établissement. En effet, des chercheurs comme Eric Debarbieux ont montré qu'un climat dégradé par de micro violences est toujours synonyme d'échec. Face à la multiplication des petites dérives du quotidien, il nous faut rétablir le respect de la norme et l'autorité de l'adulte. Ce sera la mission du préfet des études, désigné pour chaque niveau. Son action a d'autant plus de portée qu'elle n'est pas cloisonnée, puisqu'il fait le lien entre les enseignements et la vie scolaire. Il est particulièrement chargé de la mise en cohérence des pratiques, du respect des règles communes et de l'implication des familles dans la scolarité de leur enfant. Directement placé sous l'autorité du chef d'établissement, il est donc le responsable éducatif et pédagogique du niveau de classe qui lui est confié. À ce titre, il veille à un accompagnement personnalisé des élèves, s'assure des liens avec les parents et coordonne le travail des équipes. À mon sens, le préfet des études a vocation à devenir un véritable adjoint pédagogique du chef d'établissement. [22]

La deuxième innovation porte sur la pédagogie : il s'agit d'explorer toutes les possibilités qu'offre la loi du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'École. Vous ne devez rien vous interdire pour atteindre les objectifs du socle commun de connaissances et de compétences. Votre objectif prioritaire, votre préoccupation quotidienne, la finalité constante de votre action pédagogique, c'est que chacun de vos élèves maîtrise le socle commun à l'issue de la scolarité obligatoire [23]. Organisation de la prise en charge des élèves, définition d'un parcours

[20] Politique de la Ville et éducation prioritaire ne se superposent pas, il est vrai, comme l'a démontré la Cour des Comptes. Mais la réforme de la Politique de la Ville, qui devait aboutir cette année, est fondée sur le même principe que la réforme Robien de 2006 : concentrer les moyens sur un faible nombre d'établissements / territoires. Le fait de repousser la réforme à 2011 a sans doute pour objectif de justifier et légitimer une très forte réduction du champ de l'éducation prioritaire.

[21] La réforme Robien a commencé à mettre en cause la notion de territoire au profit de l'individualisation. Mais le rapport de l'IGEN d'octobre 2006 militait pour conserver la notion de « territoires prioritaires » pour une partie de l'éducation prioritaire (les RAR actuels). Cibler les établissements, et non le territoire, c'est viser un nombre plus faibles d'établissements, en particulier ceux qui sont fuis et dont ont été extraits les élèves « méritants ». Contrairement à ce que préconise le rapport de l'IG, qui privilégie les critères sociaux, le Ministère pourrait privilégier les seuls critères scolaires et de violence.

[22] La définition des missions du préfet des études va clairement dans le sens d'une hiérarchie intermédiaire, dorénavant assumée par le Ministre. Il n'y a pas une frontière si tranchée entre ce qui relève du pédagogique et de l'éducatif dans les établissements. Les missions du préfet des études recouvre pour une bonne part celles des CPE mais aussi celles d'autres personnels (Copsy, adjoint...) laissant penser que ces missions ne relèvent pas de qualifications professionnelles spécifiques et qu'elles pourraient s'exercer avec la seule bonne volonté.

[23] La seule ambition pour les élèves des établissements CLAIR est limitée au seul socle commun, alors que les autres élèves pourront accéder à l'ensemble de la culture scolaire. On institutionnalise ainsi les inégalités scolaires. Rappelons que la France est de tous les pays de l'OCDE celui où l'inégalité scolaire est la plus marquée (avec la république tchèque !).

d'orientation spécifique pour chacun d'entre eux, conduite de projets favorisant l'interdisciplinarité ou encore reconfiguration du temps scolaire pour encourager, notamment, la pratique régulière d'activités culturelles, physiques et sportives : toutes les innovations sont possibles pour assurer la réussite de chaque élève. [24]

Et quand je dis que tout est possible, je pense aussi à la possibilité pour des professeurs du second degré d'enseigner plusieurs disciplines si cela correspond à un projet précis. [25] La possibilité aussi pour des professeurs des écoles d'enseigner au collège. [26] Ce dernier exemple le montre : il n'est pas question de rompre le lien tissé entre les collèges et les écoles qui les entourent dans le cadre des RRS et des RAR. Au contraire, c'est la principale innovation et la grande force des dispositifs imaginés en 2006 et j'entends les conforter par mon action.

La troisième innovation enfin, peut-être la plus importante à mes yeux, concerne les ressources humaines. En effet, je le constate à chacun de mes déplacements dans vos académies et plusieurs rapports de l'inspection générale le soulignent également, la réussite d'un établissement difficile tient d'abord à la stabilité des équipes éducatives et à leur adhésion à un projet commun. C'est ce qui a motivé mon choix d'un recrutement des personnels sur proposition des chefs d'établissement après publication de postes à profil pour l'ensemble des disciplines et des fonctions. [27]

Concrètement, vous recevez les candidats au cours d'un entretien afin de vous assurer de leur volonté de s'investir dans le projet de l'établissement. Les chefs d'établissement formulent un avis sur le recrutement, le transmettent au recteur qui prononce l'affectation des personnels retenus. Toujours dans une même perspective de stabilité, les affectations sont prononcées pour une période de cinq ans qui pourra être prolongée à la demande des personnels. [28]

Un dispositif spécifique d'accompagnement est proposé aux personnels exerçant dans ces établissements, notamment afin de faciliter leur installation et leur prise de fonction. Ainsi, dans le domaine de l'action sociale, une aide au logement pourra leur être proposée. En matière de formation, des stages sur mesure leur seront également proposés. La mise en œuvre des innovations pédagogiques fera l'objet d'une évaluation qui portera sur la dynamique et les résultats obtenus de chaque établissement. L'investissement des enseignants sera pris en compte dans leur évaluation et pourra être un élément facilitateur pour obtenir prioritairement un avancement, une mutation ou une promotion. Les personnels toucheront, en outre, une indemnité spécifique. [29]

[24] Il s'agit bien, sous couvert d'expérimentation, et ici d'innovation, d'appeler à déroger à toutes les règles.

[25] Le Ministère ne cesse, depuis plusieurs années, de chercher à imposer la bivalence au collège. Souci budgétaire et non pédagogique. Le rapport Schwartz de 1982 avait pourtant bien montré que les PEGC cherchaient à se spécialiser dans la discipline qu'ils maîtrisaient vraiment. Les CLAIR ont vocation à inscrire la bivalence dans les esprits avant de la généraliser. La bivalence est d'ailleurs induite par le socle commun et le livret de compétence.

[26] Rappelons la proposition du rapport Groperrin de fonder 1^{er} degré et collège dans des « écoles du socle commun » et de primariser ainsi l'enseignement obligatoire. On retrouve ici les récentes préconisations du HCE.

[27] La stabilité des personnels est certes un facteur important de cohésion des équipes et de réussite des élèves. Mais c'est l'amélioration des conditions de travail des personnels qui peut conduire les enseignants à s'investir durablement dans les établissements de l'éducation prioritaire. Pour le Ministère, au-delà de cet affichage, il s'agit de remettre en cause les garanties collectives des personnels et de mettre *de fait* aux statuts avant de les liquider *de droit*. C'est l'individualisation des carrières et la définition locale des missions.

En outre, il s'agit de renforcer l'autonomie des établissements – et des chefs d'établissement – pour faire éclater le collège.

[28] Le SNES a déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour contester les nombreuses dispositions illégales, dont celle-ci.

[29] A aucun moment il n'est question d'améliorer les conditions d'exercice des personnels et les conditions d'étude des élèves. A aucun moment il n'est fait référence aux lettres de mission imposées aux personnels recrutés localement et qui visent à substituer au statut le contrat.

Selon la circulaire, les primes liées à l'éducation prioritaire vont connaître « une refonte ». Elle précise, en outre pour les seuls préfets de études qu'ils bénéficieront de la nouvelle indemnité

Conclusion : mobilisation des troupes

Innovation [30], voici le maître mot du programme Clair, la maxime de votre action quotidienne, votre feuille de route pour l'année scolaire qui s'ouvre. Innovation pédagogique, innovation en matière de vie scolaire, innovation en matière de ressources humaines : dans chacun de ces trois domaines, votre rôle est déterminant. [31]

Vous l'aurez compris, j'attends de vous de l'audace [30], de l'action, avec un souci constant de l'initiative. J'attends que vous fédériez les énergies pour impulser une dynamique nouvelle [25] dans chacun des établissements du programme Clair. Vous avez été choisis pour cela et nous allons vous aider à accomplir la mission qui je vous confie. [31]

J'ai décidé l'organisation de séminaires nationaux de formation pilotés par l'ESEN et l'inspection générale de l'Éducation nationale et **deux sessions sont déjà programmées d'ici les vacances de Noël**. Mais ce n'est pas tout : j'ai demandé spécifiquement aux recteurs d'académie de veiller à ce que les corps d'inspection soient à vos côtés sur le terrain tout au long de l'année. Enfin, vous pouvez compter sur un soutien total de ma part et je me rendrai personnellement dans vos établissements pour rencontrer vos équipes et vos élèves.

Le programme Clair n'est pas un modèle. C'est ce que vous ferez des outils mis à votre disposition qui décidera de sa réussite. Mais votre action décidera surtout de la réussite de chacun de nos élèves. Car c'est bien de cela dont il s'agit : permettre à chaque enfant de la République d'atteindre les objectifs nationaux du socle commun de connaissances et de compétences tout en l'incitant à exprimer tout son potentiel, lui donner les moyens d'accéder à l'excellence [32], quelle que soit son origine, quel que soit le lieu où il est scolarisé. L'accompagner enfin vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et sociale, quel que soit son projet de vie.

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

Oui, il est intolérable qu'au XXI^e siècle un grand pays comme le nôtre se prive encore trop souvent de l'intelligence d'une grande partie de ses enfants. Un pays qui recrute ses élites dans 10 % de sa population est un pays qui se prive de 90 % de son intelligence. Nous avons l'ardente obligation diversifier nos élites [33] et, pour cela, de replacer la sérénité et l'excellence au cœur du projet et de la vie quotidienne de chacun de nos établissements scolaires. Il en va de la cohésion de notre société. Il en va de l'avenir de notre pays.

« pour fonctions d'intérêt collectif ».

[30] « Innovation », « audace », « dynamique nouvelle » : autant de termes qui visent à donner une image positive du projet non explicité du Ministère : déréglementer tous azimuts, sous couvert d'adaptation au local et d'expérimentation !

[31] D'après nos informations, le volontarisme des chefs d'établissement et leur capacité supposée à faire passer les déréglementations ont été des critères importants dans le choix des 105 CLAIR !

[32] Ambition réduite au socle commun pour certains, repérage des élèves « méritants » qu'il s'agira d'extraire de ces établissements, aucun moyen de faire réussir les élèves qui resteront assignés à ces ghettos scolaires,

[33] La « mixité des élites », clairement assumée par le Ministère dorénavant a pour corolaire le renoncement à toute ambition pour la masse d'élèves qui resteront cantonnés à ces quartiers et ces établissements difficiles. Car la notion de mérite est réversible : l'autre face de la médaille, c'est la responsabilisation des élèves et de leurs famille dans l'échec. Le Ministère, le gouvernement montre depuis plusieurs années combien il est dans le déni des réalités sociales à l'œuvre dans l'échec scolaire.

A ghettoïser davantage encore les établissements difficiles, à leur retirer toute mixité sociale et scolaire, à concentrer plus encore toutes les difficultés dans ces territoires, la politique du gouvernement est bien marquée par le renoncement à la réussite de tous. La diversité des élites a pour prix l'abandon de la grande masse des élèves des quartiers populaires.